

Mariage pour tous : la nouvelle loi est-elle suffisante pour répondre au besoin de cérémonies non-religieuses ?

Samedi 4 Mai 2013, une cérémonie symbolique de mariage homo a été célébrée à Paris.

Au-delà de l'adoption du mariage pour tous, il est probablement utile de s'attarder sur ce qui pose question. Car si la quête d'une égalité républicaine vis-à-vis des droits civils peut être jugée comme étant légitime ou au contraire outrancière, elle ne doit pas pour autant occulter **la demande de plus en plus fréquente émise par les couples**, toutes tendances confondues, pour **un rite non-religieux, signifiant l'engagement** du couple, et ne se résumant pas à une simple formalité bureaucratique. **En France en 2010, sur 448 069 unions, 205 558 étaient des pacs et 251 654 étaient des mariages (INSEE). Sur ces 251 654 mariages, seuls 74 636 ont eu lieu à l'église (Annuaire statistique de la Conférence des évêques de France).**

Or, quelle est l'alternative proposée actuellement aux cérémonies religieuses de mariage ?

Les affrontements entre les *pour* et les *contre* "mariage pour tous" ne seraient-ils qu'une manière à peine dissimulée, de faire valoir la possibilité qu'ont deux êtres souhaitant s'unir à **prendre à témoin** - non pas le représentant de la Loi - mais une personne choisie, neutre et impartiale pour marquer d'une pierre blanche cet engagement considéré "*pour le meilleur et pour le pire*".

Constatant que **les couples s'unissaient moins qu'autrefois selon un rite religieux quel qu'il soit**, et considérant qu'un peu d'emphase et de cérémonie pouvait probablement contribuer à rendre plus respectable **une union qui 1 fois sur 2 se solde par un divorce...**(en 2010, **251 654** mariages ont été enregistrés pour **133 909** divorces - source INSEE) un certain nombre de maires et adjoints ont pris soin ces dernières années, de peaufiner le rituel expéditif de la salle des mariages. Force leur a été de considérer qu'il n'était pas inutile de s'attarder un tant soit peu sur la célébration républicaine, pour apporter un caractère plus investi à cette formalité donnant droit au Livret de Famille.

Le mariage, ce serment qu'on se donne l'un à l'autre, n'est aujourd'hui pas contracté du seul fait qu'il procure un moindre assujettissement aux impôts... Si l'on décide de passer à l'acte - avec ou sans notaire... - c'est le plus souvent par choix délibéré. En ces temps où « *tout fout l'camp* », le mariage continue de revêtir un caractère unique, mais pas pour autant nécessairement religieux. (en 2011, seulement **71 146** mariages catholiques pour 236 826 mariages enregistrés - source INSEE et Annuaire statistique de la Conférence des évêques de France).

Certes, mais... lorsqu'on est convaincu que l'autre est sa propre moitié, que l'on veut prêter serment, mais qu'on ne se revendique d'aucune appartenance religieuse, ou parce qu'on n'éprouve pas le désir de composer avec le représentant de l'Eglise, du Temple ou de la Synagogue, quelle possibilité a-t-on ?

.../...

Hétéros, homos, la quête est la même : comment, où, devant qui prêter serment ?

Quel témoin, neutre et impartial, investi des qualités d'accompagnement semblables à celles d'un prêtre, d'un curé, d'un rabin ou d'un pasteur peut endosser le rôle de célébrant ?

Au-delà des droits et de l'égalité, la vraie question, n'est-elle finalement pas celle de **la quête d'un interlocuteur apte à être témoin de l'engagement d'un couple**, à accueillir celui-ci, à l'accompagner dans sa démarche, et à en être le témoin neutre mais investi.

Au-delà des points de vue, de la diversité des opinions, des divergences de vues qui émanent de la loi sur le mariage entre personnes du même sexe, **Pierre-Henri THEROND, spécialiste des célébrations laïques**, porte à la réflexion générale ce qui aurait bien pu passer inaperçu, et figure pourtant au cœur de notre société en pleine mutation : *"dans une république laïque, il est surprenant de constater que personne n'a pointé l'absence de possibilité d'avoir une cérémonie laïque après le passage à la mairie, en lieu et place de la cérémonie religieuse"*.

Officiant laïque et fondateur de **GRACEFULLY**, première entreprise française dans le domaine des célébrations laïques, Pierre-Henri THEROND n'a pas attendu la Loi pour apporter une réponse aux couples en quête d'un rituel signifiant un engagement marquant, mais néanmoins exempt de connotation religieuse. Il célèbre avec succès depuis 2008 des mariages de toutes tendances, dont le dernier a eu lieu ce samedi 4 Mai à Paris : **le premier mariage homosexuel depuis le vote de la Loi** (cf photos).

Tout en proposant une alternative au religieux, il répond aux quêtes de sens et de lien d'une manière attentive et personnalisée. GRACEFULLY.fr est la première entreprise française proposant des cérémonies laïques alternatives : mariages mais aussi baptêmes républicains ou funérailles.

CONTACT-PRESSE :

Marie-Caroline LAFAY
tél : 06 16 56 46 56
mclafay@wanadoo.fr

www.gracefully.fr



4 Mai 2013 - Jardins du Trocadéro - Paris